

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 04 février 2010

L'an deux mille dix

et le 04 février,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude - MAIRE

M. SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose -
M. TEIXIER Dominique - M. PETITJEAN Daniel - MME HENRY
Mireille - MME GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice -
ADJOINTS

MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BERNOT
Georges - NIOX Christian - MME AMSELEM Martine - MM.
BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy – MMES FARENQ
Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie –
MELLE AMBROSIO Angélique – MM. BONO Guy – SANTILLI
Jérôme - CARGNINO André - CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : - MME EYRAUD
Marlène - MM. BERTON Christian - BARBE Paul – TARDIEU Jean-
Luc - TOSI Michel – MMES IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MICHEL
Françoise - M. LE PALABE David

ABSENTS : MELLES BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène
- MME CUCCIA Andrée

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 03/10 - REALISATION D'UNE SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE A L'ECOLE DU LOGISSON – DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010

Mme AMSELEM expose :

Le groupe scolaire du Logisson dispose actuellement d'un réfectoire commun aux deux écoles (primaire et maternelle) dans lequel 250 enfants y déjeunent en moyenne, par jour. Même si le service est réalisé en deux fois, le bâtiment actuel est trop exigü.

La Commune envisage de créer, entre les deux groupes scolaires, un bâtiment d'une surface d'environ 140 m², qui servirait de salle de restauration scolaire pour les maternelles.

Pour cette opération, dont le montant s'élève à 350 000 € HT, la Commune, qui bénéficie d'une aide du Conseil Général au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, peut également prétendre à un financement de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2010.

En conséquence, Mme AMSELEM demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire, à :

- solliciter une aide de l'Etat, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous,
- faire réaliser les travaux

DEPENSES		RECETTES	
. coût de l'opération	350 000,00	. Subvention C. Général	185 500,00
		. Subvention DGE	94 500,00
		. Autofinancement	70 000,00
	-----		-----
TOTAL HT	350 000,00		350 000,00

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 04 février 2010.

LE MAIRE